

Procédure de gestion des abandons

L'association Jouer pour Vivre met en oeuvre tous les moyens pédagogiques pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : questionnaires en amont pour le recueil des besoins, méthodes participatives tout au long de la formation, suivi personnalisé... Cependant si un abandon était constaté, la procédure ci-dessous serait mise en oeuvre.

1) Après un délai raisonnable et sans information de la part du bénéficiaire, nous informons le prescripteur de l'absence du stagiaire par email.

2) Dans l'hypothèse d'un abandon avéré, nous adressons un email au stagiaire (via son responsable d'équipe) dans lequel une analyse des raisons sera demandée.

« Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait part de votre souhait d'abandonner la formation intitulée xxx.

Nous en sommes désolés.

Dans le cadre de notre gestion des ruptures de convention, pouvez-vous nous indiquer les raisons de votre décision ?

- *Manque de temps*
- *Manque de motivation pour la thématique*
- *Caractère obligatoire de la formation*
- *Autres :*

Nous reviendrons vers vous très prochainement après analyse de vos raisons pour vous proposer une éventuelle alternative pouvant répondre à vos attentes ou contraintes.

Nous restons disponibles pour toute question.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer nos meilleures salutations. »

3) Analyse : détermination des causes

4) Traitement des causes : proposition de solution en adéquation avec les causes invoquées,

5) Echange avec le bénéficiaire et le prescripteur sur les alternatives proposées

6) Relance systématique effectuée avec une proposition d'alternative adressée par email aux parties prenantes

7) Validation ou invalidation de l'abandon

8) Envoi d'un formulaire à compléter et à signer (Attestation d'abandon de formation) :

« Je soussigné.e Madame, Monsieur XXX, certifie vouloir abandonner définitivement la formation (Intitulé) du (dates xxx au xxx).

Pour valoir ce que de droit.

Date et signature du stagiaire »

Fait à XXX le XXX